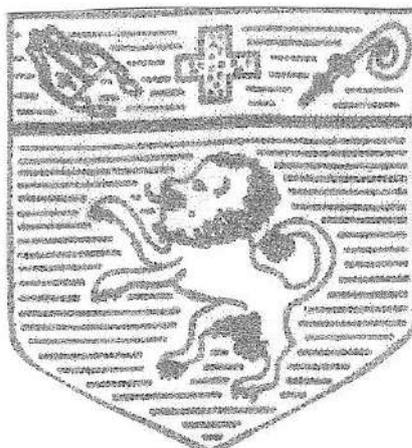


BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2009

SAINT-LANNE



SOMMAIRE

Le mot du Maire	P 1
Les réalisations 2008	P 2
Les projets 2009	P 4
Commissions et délégués communaux	P 5
A propos de...	P 6
Vie du village	P 8
La Communauté de Communes	P 9

Amis Saint-Lannais, bonjour !

Cela fait maintenant 14 mois que je signe les courriers de la Mairie, il m'a semblé opportun de faire un point de situation, sous la forme d'un document un peu étoffé.

Ce Bulletin Municipal, fruit d'un travail collectif, est bien sûr appelé à être modifié, à être amélioré. Il sera toujours complété par les FLASH-INFO, feuille d'information et de communication avant tout destinée aux événements ponctuels. Pour le moment, la périodicité du Bulletin ne devrait pas dépasser deux numéros annuels.

Cette période d'un peu plus d'une année, a été jalonnée par un certain nombre d'événements marquants pour la vie de notre village. Chacun a pu, en effet, remarquer le ballet des voitures et engins orange de la Société COLAS et bleu d'ERDF, à l'été et en automne 2008, lors de la réfection partielle de notre voirie communale et du renforcement du réseau de distribution d'électricité. Pour ma part, j'en retiendrai deux autres : l'entrée de notre commune dans la Communauté de Communes du MADIRANAIS et la tempête KLAUS.

A la fin des années 2011-2012 toutes les communes de France devront être regroupées. Il était donc préférable de choisir le type d'intercommunalité que nous souhaitions plutôt que de se voir rattacher d'office à un système qui ne nous aurait pas forcément convenu. La finalité de ces regroupements étant de travailler ensemble pour essayer de faire mieux tout en préservant, autant que faire se peut, la fiscalité. Afin de mieux comprendre le chemin parcouru depuis de nombreuses années pour arriver à sa création, ce bulletin consacre un dossier particulier à ce projet intercommunal.

Dans la nuit du 24 au 25 Janvier 2009, le village a bien souffert des effets mécaniques de la tempête. Dès le dimanche matin et cela jusqu'au mercredi soir, date à laquelle l'eau et l'électricité ont été rétablies sur l'ensemble de la commune, tous ceux qui le pouvaient sont venus aider.

Il est réconfortant de voir que le mot « solidarité » a toujours son sens profond au village. Qu'ils en soient de nouveau tous, ici, remerciés.

Bien sûr, beaucoup d'autres sujets propres à la commune sont évoqués. Je vous en souhaite bonne lecture.

Entouré du Conseil Municipal, nous sommes toujours aussi déterminés à poursuivre notre action et pour ma part j'ai toujours cette volonté d'être, avec équité, au service de chacune et de chacun d'entre vous, dans l'intérêt général.

Je vous souhaite bonne continuation dans cette année 2009. Merci à vous.

Votre Maire,

Jean-Pierre DEFAY.

LES REALISATIONS DE 2008

La voirie communale

1/ Voirie goudronnée

- **points à temps** : En 2008, une étude portant sur la réfection des chaussées a été menée par la Direction Départementale de l'Équipement sur le Canton de Castelnau-R-B.

Cette opération nous a permis de bénéficier du meilleur tarif pour réaliser des points à temps aux endroits nécessaires. Ainsi pratiquement toutes les routes communales goudronnées ont été restaurées.

C'est la COLAS Sud-Ouest qui a mené cette campagne pour un coût total de 12 035 € HT, financée en partie par le Fond d'Aménagement Rural, octroyé par le Conseil Général, à hauteur de 6 498 €.

- **goudronnage des voies communales n°2 et n°10** : Dès sa mise en place, le Conseil Municipal a souhaité accentuer ses efforts sur la voirie. La Commission Communale s'est prononcée sur des priorités, aidée par la DDE.

C'est pourquoi, l'an dernier, en raison de l'urgence, la V.C. n°10, dit chemin des Coustaux a été regoudronnée totalement, ainsi que la V.C. n° 2, dit chemin de la Poutge (réfection partielle). Ces travaux se sont élevés à un montant HT de 39 156 €, subventionnés par le FAR pour 26 900 €.

2/ Voirie non goudronnée

A l'automne, les fossés de la V.C. n°17 dite de Poulit (menant chez Mme et M. Labruche) ont été curés afin de stopper les débordements qui se produisaient à chaque pluie.

Fin mars, une remise en état des chemins de la Riou de la Serre (V.C. n°5), de Douillet (V.C. n°8) et de Carrerot a été faite par l'entreprise Siro. Le milieu des chemins a été raclé et les fossés curés.

Début avril, le chemin rural de la Poutge et la V.C.n°7 dite de Menjarres ont été assainis avec la mise en place d'aquatub. Une journée de tractopelle a été nécessaire pour cette réalisation.

Grâce à de la main d'œuvre bénévole et un prêt de matériel, le chemin de Penas a été griffé, raclé et nivelé. Il est redevenu praticable, mais reste toujours réservé aux engins agricoles.

Les bâtiments communaux

1/ L'Église

Depuis quelques temps, de nombreux volatiles (pigeons, moineaux...) pénétraient à l'intérieur du clocher de l'église, ce qui entraîne forcément des dégâts. L'entreprise Laumailhé, a posé une protection anti-intrusion volatile qui s'est avérée très efficace puisque, dès lors, les oiseaux n'ont plus accès à notre patrimoine. Cette mise en place s'est élevée à un montant de 3 310 € HT.

Nous remercions à cette occasion les personnes qui nous ont aidé pour nettoyer le clocher.

2/ Le foyer

Depuis plusieurs mois, il y avait des infiltrations dans la toiture du foyer. Des tuiles étaient cassées, et le solin (raccord) jouxtant le petit foyer était défaillant. Cela se traduisait par des fuites dans plusieurs endroits et de l'eau qui ruisselait le long du mur du fond du foyer lors des intempéries.

Afin d'y remédier, l'entreprise CARSANA a révisé la totalité de la toiture pour un montant HT de 6 650 €, financé par le FAR à concurrence de 2 928 €.

Entretien du Patrimoine Communal

Plusieurs fois par an, nous nettoyons l'intérieur de l'Eglise, ses abords, nous entretenons les alentours des bâtiments communaux avec le tracteur tondeuse communal, fleurissons le centre du village.... Ce bénévolat a permis d'économiser la somme de 3 000 € qui, en 2007, avait été versée à l'ESAT de Madiran.

Si vous souhaitez participer à ces « opérations entretien » et si vous avez un peu de temps libre, merci de vous manifester auprès de la Mairie.

LES PROJETS POUR 2009...

et les années à venir

Tous les projets que nous vous soumettons sont en cours d'étude, mais surtout, en attente de solution de financement.

De nombreuses demandes de subvention sont ou seront déposées auprès du Conseil Général (FAR), de la Préfecture (DGE), du Conseil Régional (FRI), divers organismes aidant à la restauration du patrimoine afin que ces réalisations nécessaires soient les moins onéreuses possibles pour la commune.

a) Le réseau électrique

Trois demandes de renforcement du réseau ont été faites auprès du Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) des Hautes-Pyrénées :

- Route de Cannet, lieu-dit « Manadé »
- Quartier le Luc
- Chemin des Coustaux

Le premier est le projet le plus avancé et nous espérons sa réalisation dans le courant de l'année.

Sauf imprévu, son coût total sera de 35 000 € TTC. Le SDE et le Fond d'Amortissement des Charges Electriques (FACE) subventionneront 33 250 € de la dépense, soit un reste à charge de 1 750 € sur les fonds propres de la commune.

Nous espérons que ces travaux permettront alors à tous, d'obtenir le service attendu, sans variation de tension électrique si préjudiciable à l'appareillage électroménager.

b) Le foyer

- *Mur du fond*

Afin de restaurer le fond du foyer, nous avons fait réaliser plusieurs devis avec divers avis de professionnels (doublement et peinture).

La solution présentant le meilleur compromis et qui nous semble la mieux appropriée est celle de l'entreprise CAU qui propose de fixer des plaques de placo directement sur le mur existant. Finitions comprises, le devis s'élève à 1 988 € HT.

- *Office*

Notre volonté est de mettre en service le plus rapidement possible, l'arrière pièce du foyer qui servira d'office. Mais dans un souci de gestion budgétaire mesurée, les travaux seront réalisés par tranche.

Cette année, nous souhaitons carreler la pièce et réaliser la première intervention en plomberie :

- Carrelage : M. VIDAL Jean-Marc a retenu notre attention. Pour un montant de 4 309 € HT, il posera le carrelage au sol et la faïence sur les murs.
- Plomberie : M. LOUMAGNE créera le réseau reliant les bouteilles de gaz de l'extérieur jusqu'au futur point de réchauffage en respectant toutes les obligations de sécurité réglementaires. Son devis s'élève à 541 € HT.

c) L'Eglise

Lors de la réunion du 24 avril dernier, l'ensemble du Conseil Municipal a manifesté sa volonté de poursuivre la restauration de l'église, en commençant par le tabernacle. Aussi, dans la continuité des travaux déjà réalisés, l'entreprise MORENO propose une restauration en bois doré, pour un montant de 7 205 € HT.

Nous mettrons tout en œuvre afin de continuer chaque année la réhabilitation de ce patrimoine.

RAPPEL DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

1 - FINANCES ET IMPOTS :

- BAMFORTH John
- BUSIPELLI Yolande
- DEFAY Joëlle
- MAURINO Philippe

2 - PATRIMOINE, VOIRIE GENERALE :

- POUMADERE Daniel
- MAUMUS Jacques
- CAPMARTIN Francis
- CIBIN Sébastien

3 - RELATIONS AUX AGRICULTEURS, CHASSEURS ET PECHEURS :

- CAPMARTIN Francis
- CIBIN Sébastien

4 - AFFAIRES SOCIALES :

- MAGNIETTE Laure
- SANTACREU Sandrine

5 – COMMUNICATION, ELABORATION, REDACTION, TIRAGE BULLETIN MUNICIPAL, FLASH-INFO

- BUSIPELLI Yolande
- BAMFORTH John
- SANTACREU Sandrine

ET DES DELEGUES COMMUNAUX DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1 – Syndicat des transports scolaires de Maubourguet (SIVOS) :

- MAGNIETTE Laure
- BAMFORTH John (suppl)

2 – Syndicat Intercommunal des transports scolaires de Vic en Bigorre (SITS) :

- DEFAY Joëlle
- CIBIN Sébastien (suppl)

3 – Val d’Adour Environnement :

- DEFAY Jean-Pierre
- MAURINO Philippe (suppl)

4 – Syndicat Départemental d’Electricité :

- DEFAY Jean-Pierre
- POUMADERE Daniel (suppl)

5 – Syndicat d’Alimentation en Eau Potable de la Rivière Basse :

- DEFAY Jean-Pierre
- SANTACREU Sandrine
- POUMADERE Daniel (suppl)

A PROPOS DE.....

MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE

1 - **les associations de Saint-Lanne :**

- pas de caution
- chauffage par monnayeur
- location gratuite de la salle
- prêt gratuit de la vaisselle

2 - **les habitants de Saint-Lanne :**

Il s'agit des résidents effectifs soit en résidence principale, soit en résidence secondaire.

- caution de 200 € (chèque à l'ordre du Trésor Public/ Com .de Saint-Lanne)
- chauffage par monnayeur
- location gratuite pour les murs, mais participation forfaitaire de 20 € pour les frais de fonctionnement (eau, électricité... autres que chauffage)
- location de la vaisselle : 30 €

3 - **les usagers extérieurs à la commune :**

- caution de 300 € (chèque à l'ordre du Trésor Public/ Com. de Saint-Lanne)
- chauffage par monnayeur
- location fixée à 100 €, frais de fonctionnement inclus
- location de la vaisselle : 30 €

Les formalités de mise à disposition feront l'objet de l'établissement d'un formulaire d'acceptation des conditions remis lors de la réservation (le n° de police d'assurance responsabilité civile de chaque loueur sera mentionné).

La location de la vaisselle sera soumise à inventaire, et dédommagement en cas de casse ou perte.

MODALITES D'ACQUISITION DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Conformément à l'article L. 2223-3 du CGCT, il est confirmé que les personnes pouvant demander une sépulture dans le cimetière sont :

- les personnes décédées sur le territoire communal, quel que soit leur domicile ;
- les personnes domiciliées sur le territoire communal, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- les personnes non domiciliées dans la commune mais disposant d'un caveau de famille avec place prévue.

Le prix est fixé comme suit :- 50 € pour un emplacement de 2m X 1m
- 100 € pour un emplacement de 2m X 2m

Les concessions sont vendues, conformément à l'article R. 2223-12 du CGCT soit temporairement pour 15 ou 30 ans, soit à perpétuité.

Depuis l'automne dernier, le Premier Adjoint s'occupe du recensement des sépultures pouvant être considérées à l'état d'abandon. C'est une tâche longue, difficile car délicate mais heureusement bien encadrée par une législation précise.

MODIFICATION D'IMPLANTATION DES PANNEAUX D'AGGLOMERATION

Deux raisons ont conduit le Conseil Municipal à modifier l'implantation des panneaux d'agglomération :

1- A partir du carrefour de la route de CANNET en descendant vers l'église, la route commence par endroits à se fissurer, en particulier dans sa partie en remblai.

Or, dans la zone comprise entre les panneaux d'entrée et de sortie, la charge d'entretien de la voie roulante devient la compétence de la commune.

Il nous a donc paru judicieux de réduire notre emprise communale en descendant les panneaux de l'accès Est.

2- Pour ce qui concerne l'accès Ouest du village, nous avons déplacé d'environ 50 mètres la position des panneaux afin que dans le sens de la descente, la limitation de vitesse à 50 Km/h réglementaire en zone urbanisée, prenne fin après le premier virage et non avant de l'aborder comme lors de sa position précédente.

Ces modifications ont fait l'objet d'un Arrêté Municipal.

TEMPETE DU 24 JANVIER 2009

Comme beaucoup de communes du Sud-Ouest, Saint-Lanne a subi les effets de la tempête Klaus le 24 janvier et les jours suivants.

Coupures d'électricité, d'eau, accès routiers barrés...chacun a été touché.

La Municipalité a été en contact avec la Préfecture, ERDF (réseau EDF), et VEOLIA (eau) durant cette période.

Malheureusement, notre commune ne possédant pas de structures dites « prioritaires », nous n'avons pu être équipés de groupes électrogènes.

A ce titre nous remercions toutes les personnes qui ont prêté leurs groupes personnels afin de recharger prioritairement les congélateurs.

Dès que l'électricité a été rétablie dans le centre du village, le congélateur du foyer a été mis à disposition. Des conseillers municipaux ont également proposé des bougies et de l'eau aux personnes désireuses. Un grand merci aux personnes ayant rendu visite aux Saint-Lannais seuls, isolés, sans locomotion.

De plus, grâce à un formidable élan de solidarité de la part des Saint-Lannais, mais aussi des communes voisines, l'ensemble du réseau routier a été rétabli le soir même. Nos remerciements chaleureux s'adressent à tous.

Nous savons que plusieurs maisons et propriétés ont subi des dégradations. Concernant le patrimoine communal, l'entreprise Carsana a dû intervenir rapidement pour remplacer des tuiles cassées sur les toitures du foyer, de la Mairie et de l'Eglise. Trois vitraux seront prochainement restaurés à l'Eglise. Ces interventions sont prises en charge par l'assurance de la commune. Toutefois, la franchise reste à notre charge (700 €).

Nous espérons que cette triste expérience ne se reproduira pas de sitôt.

VIE DU VILLAGE

ETAT CIVIL

Naissance : Samuel AYME - - SANCHEZ né le 28/04/09

Décès : Eloi DABADIE survenu le 12/09/08 à l'âge de 75 ans.

BIENVENUE dans notre commune aux nouveaux Saint-Lannais :

- Mme TURON, M. MAURA, Florian CARRERE (maison LAURETTE)
- Mme et M. BATTEN (maison CARTWRIGHT)
- M. DOVAT (maison FOURTON)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU TERRITOIRE

Depuis le 16 mars 2008, plusieurs dossiers d'urbanisme ont été délivrés.

- 5 Permis de Construire
- 5 Certificats d'Urbanisme
- 6 Déclarations préalables de travaux

COMITE DES FETES

Trois saint-lannaises ont eu à cœur de créer une association afin de relancer dans un premier temps la fête communale annuelle.

Cette association dont les statuts ont été déposés en Préfecture le 9 Avril 2009 a pris le nom de Comité des Fêtes de Saint-Lanne.

Au cours de la réunion d'information qui s'est tenue le 3 Avril dernier, un bureau a été constitué :

- Présidente : Corinne FERRE
- Vice-président : Florian CARRERE
- Trésorière : Clélie MAURINO
- Secrétaire : Marie-Annyck FRANCOIS

Un grand bravo pour cette bien sympathique initiative. Souhaitons bon vent à cette association de rassemblement.

DATES A RETENIR

27-28 juin : fête locale organisée par le Comité des Fêtes

30 août : vide grenier organisé par les Esberitz Saint-Lannais

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU MADIRANAIS

Depuis le 18 Décembre 2008 les communes de CASTELNAU RIVIERE-BASSE, HERES, MADIRAN, SAINT-LANNE et SOUBLECAUSE sont regroupées en communauté de commune.

Elles ont choisi le nom de **Communauté de Communes du Madiranais**.

Ce sont donc maintenant 5 communes qui sont liées par :

- une continuité territoriale,
- un choix de compétences devant permettre une mutualisation des efforts, une meilleure gestion ou un meilleur service ceci, tout en maîtrisant la fiscalité et tout en conservant à chaque commune les compétences propres qui lui permettent de répondre aux besoins de proximité et d'efficacité exprimés par la population (exemple : l'urbanisme et ses multiples branches).
- un principe de ressources dénommé *fiscalité additionnelle* entraînant tout comme pour chaque commune membre la perception des quatre taxes directes locales que sont les taxes d'Habitation, de Foncier bâti, de Foncier non bâti et Professionnelle auxquelles viennent s'ajouter des dotations gouvernementales et départementales propres.
- un Conseil Communautaire fonctionnant comme un Conseil Municipal.

CHRONOLOGIE DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MADIRANAIS

Par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la notion de communautés de communes prenait son essor au niveau national.

Dans notre canton, dès **1993**, la communauté de communes des CASTELS est créée. Dans la même décennie, plusieurs syndicats intercommunaux voient également le jour.

Durant la période **1995-2004** diverses initiatives tentent avec un succès mitigé de se développer.

En décembre 2004, les communes isolées reçoivent un document du Préfet des Hautes- Pyrénées relatif aux libertés et responsabilités locales dans le cadre des nouvelles mesures énoncées en matière d'intercommunalité dans la loi du 13 Août 2004.

A partir de ce moment, l'action de l'autorité préfectorale se fera plus pressante auprès des maires de nos 5 communes isolées.

Le 11 Janvier 2005 : le Préfet des Hautes-Pyrénées envoie au Conseiller Général et aux Maires du canton ainsi qu'aux Présidents des SIVOM, SIVU et SIAEP la lettre qu'il a adressé au Président de la Communauté de Communes des CASTELS relative à la mise en œuvre de la loi du 13 Août 2004 dont l'objet était :

« examen détaillé des structures intercommunales existantes sur le canton de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE afin de dégager quelques pistes de réflexion pour une clarification du paysage intercommunal ».

Le 4 Mai 2005 : réunion des Maires et Adjointes des communes de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE, HERES, MADIRAN, SAINT-LANNE et SOUBLECAUSE avec l'appui du CDDE portant sur la réflexion de création d'une communauté de communes.

Le 26 Décembre 2005 : courrier du Préfet aux Maires des communes du département ayant pour objet la rationalisation et la simplification de l'intercommunalité.

Le 18 Janvier 2006 : envoi de la circulaire concernant la réforme des zones de revitalisation rurale. En clair : **toutes les communes qui ne seront pas en communauté de communes au 1^{er} Janvier 2008 perdront le bénéfice des avantages fiscaux et sociaux liés à ce classement.**

Le 1^{er} Juin 2006 : les Maires des Communes de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE, HERES, MADIRAN, SAINT-LANNE et SOUBLECAUSE adressent au Préfet, une lettre conjointement signée, ayant pour objet le schéma départemental de coopération intercommunale et la volonté de structuration bénéfique pour nos communes.

Le 29 Juin 2006 : une réunion de travail regroupe les Maires et les Adjoints des 5 communes isolées autour du projet communautaire et d'une 1^o simulation financière.

Le 4 Juillet 2006 : les 5 communes demandent au Préfet de prendre un arrêté de périmètre de consultation afin de pouvoir engager le processus de création d'une communauté de communes.

Le 10 Juillet 2006 : le Préfet répond à la lettre commune du 1^o Juin 2006 en posant :

« la problématique du périmètre pertinent de l'intercommunalité dans notre canton qui compte déjà un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou EPCI (la C.C. des CASTELS) qui regroupe seulement les 3 communes que sont LASCAZERES, HAGEDET et VILLEFRANQUE pour une population totale de 425 habitants ».

Le 28 Juillet 2006 : en attendant la réponse de la demande d'arrêté de périmètre les 5 communes poursuivent l'étude engagée.

Le 31 Août 2006 : le Préfet refuse la création d'une communauté de communes entre les communes de CASTELNAU, HERES, MADIRAN, SAINT-LANNE et SOUBLECAUSE et maintient sa position d'une communauté de communes cantonale qui représente pour lui le seul périmètre minimum et pertinent.

En clair : **le Préfet du moment ne veut pas voir de deuxième communauté de communes dans le Nord du département !**

Le 27 Octobre 2006 : par courrier le Préfet propose, pour le 17 Novembre, une réunion à la Préfecture de l'ensemble des Maires du canton sur la possibilité de se regrouper à terme dans une seule communauté.

Le 17 Novembre 2006 : réunion à la Préfecture des 8 Maires du canton autour du Préfet, du Secrétaire Général et du Directeur de l'Administration Générale et des Collectivités Locales.

Exposé des points communaux de convergences et de divergences.

Programmation d'une réunion ultérieure aux fins de dégager des convergences cantonales

Un compte-rendu de la présente réunion a été communiqué à l'ensemble des Maires du canton le **7 Décembre 2006.**

Le 7 Juin 2007 : le Préfet propose aux Maires du canton une réunion de calage sur les résultats des réflexions et travaux. A ce courrier est joint un rapport particulièrement détaillé sur :

- l'état des lieux de l'intercommunalité dans le canton,
- une étude des compétences communautaires possibles,
- les voies juridiques possibles pour la fusion,
- les conclusions

LE FORCING ETAIT EVIDENT !

Le 20 Juillet 2007 : les Maires du canton se retrouvent une fois encore autour du Préfet, du Directeur de l'Administration Générale et des Collectivités Locales, du responsable du pôle de la fiscalité directe locale à la Trésorerie Générale et du Trésorier du canton

Le 23 Juillet 2007 : par courrier les conclusions de la réunion du 20 Juillet parvenaient dans les Mairies. Elles incluaient en particulier des simulations de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le Préfet précisait alors dans son envoi : « *Ce relevé de conclusions rend compte également de la volonté des Maires de parvenir à un accord à huit sur l'élaboration d'un projet commun, le périmètre pertinent étant reconnu maintenant comme celui du canton* »

Monsieur le Préfet tirait des conclusions un peu hâtives. C'est assurément ce que lui souhaitait, mais sûrement pas les 5 Maires des communes isolées.

En Septembre 2007, la décision est prise de surseoir à toute constitution de communauté de communes en raison de la proximité des échéances électorales de mars 2008. Un nouveau Préfet succède au Préfet BERTHIER.

Durant pratiquement un an il ne sera plus question de communauté de communes jusqu'au jour du discours prononcé par le Préfet, Monsieur DELAGE, devant l'Assemblée des Maires du Département **le 13 Octobre 2008**.

Rappelant l'échéance **du 31 Décembre 2008** le Préfet appuyait sa position en matière de constitution de communauté de communes sur 3 volontés :

- 1- ne pas freiner les initiatives locales de regroupement,
- 2- respecter la liberté d'administrations des collectivités locales,
- 3- faire en sorte qu'il n'y ait plus de communes isolées.

Conscients qu'il avait une opportunité à saisir les Maires de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE, HERES, MADIRAN, SAINT-LANNE, SOUBLECAUSE et leurs Adjoints se réunissent **le 28 Octobre 2008** afin de reprendre les travaux et les réflexions, dans l'esprit et dans la forme qui les ont toujours animés.

Le 14 Novembre 2008 : la Préfecture communique le calendrier à respecter pour la création d'une communauté de communes entre CASTELNAU-RIVIERE-BASSE, HERES, MADIRAN, SAINT-LANNE et SOUBLECAUSE.

Entre **le 17 Novembre et le 11 Décembre 2008** plusieurs réunions intercommunales et séances de délibérations municipales se sont déroulées afin de permettre :

- **le 3 Décembre 2008**, l'arrêté préfectoral de périmètre de communauté,
- **le 18 Décembre 2008**, l'arrêté préfectoral de création de la Communauté de Communes du MADIRANAIS et ses statuts.

le 30 Décembre 2008, les inscriptions : INSEE, SIREN, SIRET.

le 15 Janvier 2009, le conseil municipal élit ses représentants au conseil communautaire :

Délégué titulaire : Jean-Pierre DEFAY, suppléant : Francis CAPMARTIN.

Délégué titulaire : Daniel POUMADERE, suppléante Sandrine SANTACREU.

La Communauté des Communes du Madiranais était née.

Voir statuts en annexe.

COMPOSITION de la C.C.M

COMMUNES	MAIRES	POPULATION (recensement 2008)
CASTELNAU R/B	J-P. TRINQUIER	706 h
HERES	J. DUFAU	107 h
MADIRAN	F. DUTOUR	479 h
SAINT-LANNE	J-P. DEFAY	145 h
SOUBLECAUSE	J-C. GUILLOT	181 h
		Soit 1618 h

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE

Un BUREAU COMMUNAUTAIRE a été constitué de la manière suivante :

- Président: F.DUTOUR
- Vice Président : J -P TRINQUIER
- 3 Membres : représentés par les 3 autres Maires.

Comme dans un Conseil Municipal, ce bureau gère les affaires courantes, les délibérations étant prises par le Conseil Communautaire.

Celui-ci est composé conformément à l'article 5 des statuts. Il représente 12 titulaires et 12 suppléants.

IMPACT de la COMMUNAUTE de COMMUNES sur la FISCALITE DIRECTE

Depuis de nombreuses années notre commune pratique des taux de fiscalité très bas concernant les quatre taxes locales. Nous avons tous pu en profiter, mais cela n'est plus possible.

Pour cette année 2009, nous avons donc dû augmenter légèrement le taux des taxes afin d'intégrer la part qui revient à la Communauté de Communes. **Ce pourcentage est identique pour chaque commune.**

Pour notre commune cela donne les taux suivants :

Taxe	Rappel taux 2008	Part de la CCM	Part communale	Total 2009
Habitation	4.10 %	2.49 %	2.18 %	4.67 %
Foncière bâtie	2.21 %	3.17 %	0.73 %	3.90 %
Foncière non bâtie	17.86 %	9.48 %	9.50 %	18.98 %
Professionnelle	5.40 %	2.97 %	2.71 %	5.68 %

A TITRE DE COMPARAISON

Le taux moyen de chacune des taxes, calculé à partir de la somme des taux appliqués dans chaque commune auquel est ajouté la part de la CCM , nous donne la moyenne suivante :

	CRB	HRS	MDR	SLN	SBC	Moy/CCM
TH	11.87	8.88	7.47	4.67	10.85	5.63
TFB	15.30	8.36	9.60	3.90	13.37	6.30
TFNB	45.47	43.91	29.45	18.98	43.92	23.97
TP	11.76	16.98	11.98	5.68	8.47	7.16

Nota : CRB Castelnau Rivière-Basse

HRS Hérès

MDR Madiran

SLN Saint-Lanne

SBC Soublecause

CCM Communauté de Communes du Madiranais